



Le décroisement santé publique / santé travail



Service de
Prévention
et de Santé
au Travail

La santé avant tout

Une approche globale de la santé des travailleurs, y compris pour les travailleurs en situation de handicap, **est favorisée** dans la loi pour renforcer la prévention en santé au travail du 2 août 2021

De **nouveaux champs d'action** sont ajoutés ou renforcés **pour les Services de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI)**, qui participent à des actions de promotion de la santé sur le lieu de travail, dans le cadre de la stratégie nationale de santé, dont :

- Des campagnes de **vaccination**
- Des campagnes de **dépistage**
- Des actions de sensibilisation aux bénéfices de la **pratique sportive**
- Des actions d'information et de **sensibilisation aux situations de handicap au travail**



**Retrouvez la liste des décrets parus
sur notre site internet www.cihl45.com
dans l'article "Tout savoir sur la loi Santé au
Travail du 2 août 2021"**

